



Startup : quel statut pour nos conseillères mode en ligne?

Par Eynia

Bonjour à tous,

je suis co-fondatrice d'une startup dont le lancement officiel aura lieu en juin prochain.
Notre plateforme a pour vocation de mettre en relation des blogueuses (mode) et leurs lectrices dans le but qu'elles bénéficient de propositions shopping personnalisées.

Nous contactons des blogueuses qui entrent donc dans notre "équipe" et qui perçoivent un pourcentage de ce que paient les clientes pour un conseil avec elles.

En gros :

Une cliente arrive chez nous, nous paie, choisit la blogueuse qu'elle veut pour être conseillée.
Cette blogueuse reçoit directement un pourcentage du montant payé par la cliente.

Juridiquement, comment est considérée l'activité de la blogueuse?

Il ne s'agit sûrement pas de bénévolat, puisqu'elle peut percevoir aisément l'équivalent d'un SMIC.

Malgré plusieurs RDV à la CCI et divers interlocuteurs, la question que nous nous posons est la suivante : quel statut doivent avoir ces blogueuses pour travailler avec nous? Doivent elles forcément avoir un numéro de SIRET, être au moins auto-entrepreneur?

D'avance merci pour vos réponses.

A bientôt,